Fédération des
PARCS NATURELS
de Wallonie

Nature et **biodiversité**

dans les Parcs naturels de Wallonie

5
ANNÉES
de projets

Avant-propos

Les Parcs naturels ont une longue histoire qui s'ancre dans la richesse des milieux naturels qui les façonnent. Au début des années 70, le premier Parc naturel à voir le jour, le Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel, s'étend sur plus de 72.000 hectares et englobe la réserve naturelle des Hautes Fagnes. L'idée principale qui a poussé à sa création est de promouvoir le développement équilibré entre l'homme et la nature. C'est cette même philosophie qui mènera 8 autres territoires à demander leur reconnaissance en tant que Parc naturel depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui.

L'équilibre, fragile, précaire, des milieux naturels et des espèces est toujours au centre des préoccupations du travail des Parcs naturels. Sans cesse, ils œuvrent pour améliorer la qualité de cette nature si présente dans leur cadre de vie et pourtant si menacée. Les projets que nous vous proposons de découvrir dans cette brochure ne représentent qu'une partie du travail des Parcs naturels. Nous les avons choisis parce qu'ils sont représentatifs de la diversité des approches et des méthodes de travail utilisées pour enrayer le déclin de la biodiversité sur leur territoire.

Les Parcs naturels couvrent actuellement 48 communes de Wallonie (18% du territoire) et plus de 225.000 personnes y vivent. Cette approche du développement territorial transcommunal et transversal perdure et se renforce avec les nouveaux défis auxquels sont confrontées les zones rurales. Plus que jamais, les Parcs naturels sont des territoires innovants, expérimentant des nouveaux modes de gestion de l'espace face aux changements de plus en plus rapides de notre société. Je vous invite, dans le cadre de cette brochure, à découvrir leur travail en faveur de la nature et de la biodiversité.

Françoise Erneux
Présidente de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Table des matières

Introduction 5

Quelques chiffres clés du travail des Parcs naturels 6

Quelques projets innovants et originaux des Parcs naturels de Wallonie 7

> Connaître son territoire pour mieux le protéger 8

La structure écologique principale, une cartographie des habitats accompagnée d'un inventaire botanique et de recommandations de gestion 8

Trame verte et bleue, des enjeux aux actions 9

Un contrat de rivière transfrontalier pour l'Our 10

> Développer le réseau écologique 11

Hauts pays : protection et restauration du bocage 11

Sauvegarde des anciennes variétés fruitières indigènes 12

Les mares, lieux de vie indispensables à la biodiversité 13

Suivons Maya et fleurissons les bords de route 14

Gestion différenciée des espaces publics communaux 15

> Protéger les espèces sensibles 16

Espoir permis pour les moules perlières de la vallée de l'Our 16

Un projet LIFE pour restaurer les habitats de la loutre 17

La mise en réseau d'acteurs pour sauvegarder les populations de Bruant proyer 18

> Restaurer les habitats naturels 19

La restauration des fonds de vallées et zones humides de l'Ourthe 19

Restauration des landes et tourbières dans les Hautes Fagnes 20

La mare de Vierves, petit coin de paradis pour amphibiens et libellules 21

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau dans la vallée de la Sûre 22
Protection des cours d'eau en zone agricole 23
La mobilisation locale pour sauvegarder la Carrière de Tattert 24
> Dynamiser la nature ordinaire 25
Des Eco-Jardins au service de la trame écologique 25
Des potagers collectifs et des jardins partagés pour favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement 26
Le jardin des insectes 27
> Gérer les milieux naturels 28
Synergie avec une entreprise d'extraction de pierres calcaires en faveur de la biodiversité 28
La conservation de la nature n'a pas de frontière 29
Le Château de Moha, une gestion bénéfique pour le patrimoine naturel et historique 30
Des moutons pour renforcer la biodiversité des bassins d'orage 31

Introduction

Intro

Les territoires en Parcs naturels doivent en partie leur reconnaissance au *haut intérêt biologique*[1] de leur territoire. Une nature et une biodiversité précieuses que les Parcs naturels s'appliquent à restaurer, à préserver et à valoriser tout au long des différents projets qu'ils mènent.

Restaurer les milieux naturels

Les Parcs naturels mènent de nombreux projets pour créer ou recréer les conditions idéales à l'épanouissement de la biodiversité en partenariat avec les acteurs-gestionnaires de la nature : les agriculteurs, les forestiers, les naturalistes, les communes, les riverains, … Grâce à l'acquisition d'une connaissance fine du territoire, des actions précises et adaptées peuvent être entreprises pour restaurer les milieux les plus dégradés, aménager les habitats des espèces fragiles ou recomposer un maillage vert de grande qualité au sein du territoire.

Préserver la biodiversité

La gestion adaptée des différents milieux et la promotion des techniques écologiques de gestion auprès des communes, des partenaires et des citoyens permettent aux Parcs naturels de préserver leurs richesses biologiques. La protection passe également par une diffusion d'une bonne information et une sensibilisation des gestionnaires des espaces naturels.

Valoriser la nature ordinaire et extraordinaire

L'importance de protéger la nature dans les Parcs naturels se traduit par l'implication des différents acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leurs actions quotidiennes, en utilisant la diversité biologique comme porte d'entrée pour la découverte touristique du territoire et en éveillant les citoyens à la richesse naturelle de leur cadre de vie.

[1] Décret relatif aux parcs naturels du 16 juillet 1985

Quelques chiffres clés du travail des Parcs naturels

Nous vous proposons ci-dessous quelques chiffres clés reprenant les réalisations communes aux 9 Parcs naturels de Wallonie. Ces résultats émanent du travail des Parcs naturels au quotidien, ils ne comprennent pas l'ensemble des projets menés en matière de biodiversité par les Parcs naturels puisque la liste des indicateurs serait trop longue et trop spécifique à chaque projet. Les chiffres présentés correspondent aux actions effectuées durant la période 2009-2013 pour l'ensemble des Parcs naturels.

THÈMES	INTITULÉS	TOTAL
Habitat	Plantation de haies (nombre de kilomètres)	67
	Plantation de vergers (nombre d'arbres)	1.985
	Nichoirs installés (nombre de nichoirs)	428
	Distribution d'arbres à la population (nombre d'arbres)	23.816
	Creusement de mares (nombre de mares)	4.988*
	Bouchage de drain (nombre de kilomètres)	176
	Achats de terrain pour la mise sous statut de protection (nombre d'hectares)	204
	Travaux de restauration ou de gestion d'habitat (nombre d'hectares)	1.333
Cours d'eau	Déboisement des fonds de vallées et sur les plateaux tourbeux (nombre d'hectares)	674
	Installation de clôtures le long des cours d'eau (nombre de kilomètres)	65
	Installation d'abreuvoirs pour le bétail (nombre d'abreuvoirs)	291
	Installation de ponts pour le bétail (nombre de ponts)	33
	Plantation de cordon rivulaire (nombre de kilomètres)	23
	Restauration de frayères (nombre de frayères restaurées)	8
	Aménagement d'obstacles à la remontée du poisson (nombre d'obstacles aménagés)	17
	Lutte contre les plantes invasives - Berce du Caucase (kilomètres de cours d'eau)	195
Inventaires et participations	Lutte contre les plantes invasives - Balsamine de l'Himalaya (kilomètres de cours d'eau)	587
	Réseau jardin naturel (nombre d'adhérents)	245
	Inventaires et cartographies de Sites de Grand Intérêt Biologique (nombre de sites)	56
	Journées de gestion de sites (nombre de journées)	314
	Vergers inventoriés (nombre de vergers)	452

* Dont 4.690 dans le cadre du LIFE Hautes Fagnes

Quelques projets innovants et originaux des Parcs naturels de Wallonie

LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE, UNE CARTOGRAPHIE DES HABITATS ACCOMPAGNÉE D'UN INVENTAIRE BOTANIQUE ET DE RECOMMANDATIONS DE GESTION

Depuis le mois d'avril 2012, l'équipe du Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne réalise une cartographie des écosystèmes et un inventaire botanique de son territoire (inventaire permettant de décrire les écosystèmes). Ce travail s'accompagne de l'établissement de la cartographie de la Structure Ecologique Principale (SEP).

Cette SEP établie les zones centrales, appelées aussi sur le Parc naturel sites prioritaires, les zones développement et les zones de liaison (corridor écologique). L'une des finalités est d'établir les principaux enjeux en termes de restauration, conservation et protection des milieux , de la faune et de la flore. Cette cartographie de la SEP doit permettre d'émettre des recommandations et/ou des mesures de compensation ciblées, de sauvegarder certains sites patrimoniaux et de prendre en compte la biodiversité lors de différents projets.

Durant les deux années de terrain, les sites prioritaires et les zones de développement ont été identifiés et détaillés sous forme de « fiches sites » précisant les écosystèmes et la flore présents et les recommandations de gestion. Ces « fiches sites » servent de base pour :

- la mise en place de Sites de Grands Intérêts Biologiques (SGIB validés par la SPW; en 2013, sur le territoire du Parc naturel, trois nouveaux SGIB ont été validés dont celui du Rocher du Château de Moha);
- proposer aux communes et aux personnes privées des recommandations de gestion vis-à-vis de différents projets, sites, etc…

En parallèle, l'inventaire botanique a permis de cartographier 753 populations de végétaux patrimoniaux et 290 foyers de végétaux exotiques invasifs sur le territoire. Parmi les végétaux patrimoniaux plusieurs sont protégés et rares au nord de la Meuse (*Laitue pérenne, Hélianthème des Apennins, Stellaire des marais, Trèfle strié, Orchis bouc, Nerprun purgatif, …*).

Enfin, la cartographie des écosystèmes-milieux permet de montrer que les prés de fauche mésophiles, les bois et forêts de galerie, les zones humides-inondées boisées ou herbacées et les milieux secs sur substrat rocheux sont les quatre grands types d'écosystèmes prioritaires sur le territoire. Chacun forme un réseau de sites qu'il faut restaurer, préserver et connecter. Cette simplification des résultats ne met pas en évidence tous les écosystèmes observés sur le territoire, mais elle permet une approche simplifiée, moins dense et compréhensible par tous les acteurs.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Populations d'espèces végétales patrimoniales identifiées	753
Populations de végétaux protégés en Wallonie identifiées	88
Foyers d'espèces végétales invasives cartographiés	270
Nouveaux SGIB reconnus en 2013	3
Nouveaux SGIB en projet pour 2014	4

TRAME VERTE ET BLEUE, DES ENJEUX AUX ACTIONS

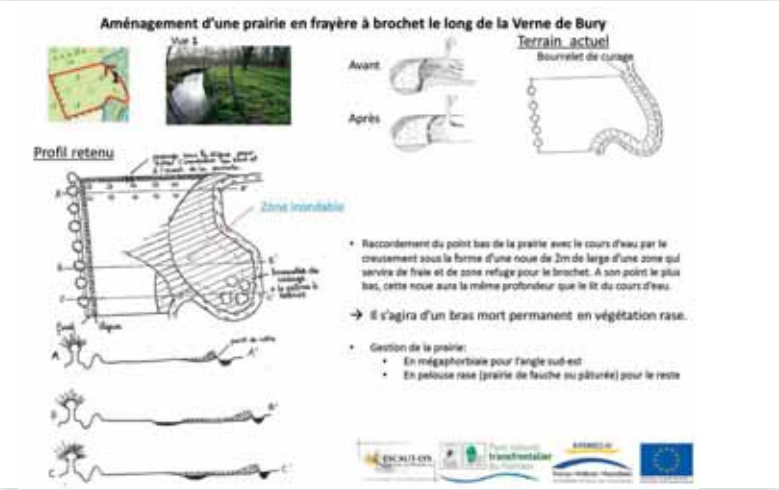

La mise en place de la trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité due à la fragmentation du territoire causée par les activités humaines. Cela passe par la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

Dans le cadre du projet pilote « Cartographie fine de la trame écologique sur l'axe Escaut transfrontalier France-Wallonie » du projet Interreg Dostrade, une cartographie des continuités est réalisée depuis janvier 2013 à l'échelle du parcellaire (5.000e). Elle a pour objectifs de préciser la trame écologique mise en place à l'échelle du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (territoire associant le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut) et de proposer des aménagements de préservation, restauration et création d'éléments écologiques (mares, haies…).

La méthodologie suivie repose sur différentes étapes. Tout d'abord une analyse des données SIG existantes (photos aériennes, occupation du sol, données environnementales et administratives, données du Parc naturel…) est réalisée. Les données écologiques locales sont créées par photo interprétation. Ensuite une vérification et une évaluation écologique de ces éléments sont réalisées sur le terrain. Puis ces données sont reportées sous SIG (Système d'Information Géographique) pour créer trois types de cartes : une carte représentant l'intérêt écologique des entités inventoriées, une carte faisant une synthèse du diagnostic et présentant les corridors et zones d'intérêt écologique locales et enfin une carte proposant des actions de création, de préservation et de restauration des éléments écologiques, comme le projet d'aménagement d'une frayère à brochet dans une prairie bordant la Verne de Bury à Wiers.

Un porter à connaissances est réalisé pour chaque commune cartographiée. L'objectif étant que ces communes puissent intégrer ce document dans leur stratégie territoriale.

Enfin, des fiches didactiques seront réalisées sur les trames spécifiques à certaines espèces représentatives du territoire (Chevêche d'Athéna, Triton crêté, Lézard vivipare, Conocéphale des roseaux, Murin des marais, Laîteron des marais, …)

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de communes wallonnes et françaises cartographiées	9
Surface couverte	10.000 ha environ soit 13% du territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

UN CONTRAT DE RIVIÈRE TRANSFRONTALIER POUR L'OUR

Le paysage du bassin de l'Our est caractérisé par de nombreux cours d'eau, importants non seulement pour un grand nombre d'espèces animales et végétales, mais aussi pour l'agriculture, les loisirs, le tourisme, la production d'énergie et les habitants.

Afin de conserver et d'améliorer ces habitats, le projet Interreg « Un contrat de rivière pour l'Our » a été lancé en 2008 par 5 partenaires belges, allemands et luxembourgeois.

L'objectif premier de ce projet transfrontalier, était la mise en œuvre d'un contrat de rivière pour l'ensemble du bassin versant de l'Our.

En bref, un contrat de rivière a pour objectif d'unir les représentants de tous les secteurs qui exercent une influence directe ou indirecte sur la qualité de l'eau et sur le biotope « rivière ». Ces acteurs identifient les problèmes existants au niveau du bassin versant et tentent de trouver ensemble des solutions. Pour le bassin de l'Our, ce dialogue a abouti à la mise en place d'un plan d'action et à la signature, par l'ensemble des acteurs concernés, du contrat de rivière transfrontalier, visant la protection des cours d'eau et de son bassin versant.

A côté de la mise en place concrète du contrat de rivière transfrontalier, un des objectifs principaux du projet était la restauration de la libre circulation piscicole au sein du bassin de l'Our par la levée ou l'aménagement d'obstacles. Ainsi, du côté belge, 4 obstacles majeurs ont pu être levés permettant de ce fait aux poissons (truites principalement) de rejoindre leurs sites de reproduction.

Parallèlement aux actions concrètes, une attention particulière a été portée à la sensibilisation du grand public via l'édition de brochures thématiques, de présentations et d'animations.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Partenaires du projet	5 Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (Be) Parc naturel Nordeifel (De) Parc naturel Sudeifel (De) Parc naturel de l'Our (Lu) Fondation Hëllef fir d'Natur (Lu)
Contrat de rivière	Signé le 21 juin 2011
Nombre d'obstacles levés sur l'entièreté du bassin	9
Nombre d'obstacles levés au sein du bassin belge	4
Installation de passages à bétail	1 (Lu)
Installation de clôtures en zones de source	3 (Lu)
Gestion des invasives	Ensemble du bassin allemand et belge

HAUTS PAYS : PROTECTION ET RESTAURATION DU BOCAGE

Le Parc naturel des Hauts-Pays, « bande verte » de 15.700 ha au sud de l'agglomération de Mons-Borinage, tire son attrait de diverses richesses géologiques uniques dans la région. Il est composé de sites naturels remarquables connectés entre eux par un maillage bocager constitué de prairies, haies, vergers haute-tige et mares prairiales. Cette caractéristique paysagère constitue une entité régionale typique qui s'étend bien au-delà de la frontière française en couvrant notamment le nord de l'Avesnois. Malheureusement, méconnu au regard des multiples intérêts qu'il offre, mal entretenu ou victime des contraintes liées à sa gestion, le bocage des Hauts-Pays tendait à disparaître.

Fort de ce constat, le Parc naturel mène depuis 2009 une politique durable visant à sa protection et à sa restauration au travers de multiples actions.

En matière de sensibilisation, l'accent a été mis sur la singularité de sa structuration paysagère mais également sur son potentiel économique autour des filières de production de fruits. Enfin, de manière approfondie, ses multiples rôles en matière de conservation de la nature ont été détaillés. Notons qu'un circuit balisé avec panneaux didactiques lui est dédié dans le village d'Onnezies au départ de la Maison du Parc.

En complément à cette phase informative et éducative, des plantations de haies et de vergers haute-tige à titre gratuit ont été réalisées en variant les espèces en fonction des situations et surfaces disponibles. Depuis plusieurs mois, le Parc élargit ses plantations bocagères en incluant dans son offre gracieuse une essence présentant un intérêt biologique majeur lorsqu'elle est taillée de manière récurrente : le saule têtard. Cette dernière initiative, en collaboration avec l'ASBL « Les Bocages », rencontre un vif succès tant chez les habitants qu'au sein des communes partenaires du Parc naturel qui développent des projets de plantations dans le domaine public. Dans les Hauts-Pays, la restauration du bocage est bien plus qu'amorcée mais l'effort doit être poursuivi même si les chiffres indicatifs en matière de plantation sont éloquents.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Longueur totale de haies plantées	15,1 km
Nombre de plants de Haies	33.536 plants
Nombre de plants d'arbres fruitiers haute-tige	441 plants
Nombre de plançons de saules têtards	200 plants

SAUVEGARDE DES ANCIENNES VARIÉTÉS FRUITIÈRES INDIGÈNES

Un des premiers constats par rapport au territoire du Parc naturel des deux Ourthes est de ne pas y trouver de vergers en tant que tels mais d'y observer une multitude d'arbres fruitiers vieillissants groupés en petits lots, dans les jardins privés.

Un des objectifs qui s'est dégagé de ces observations fut de conserver le patrimoine rural mis à mal par des facteurs aussi divers que la rudesse du climat, la « facilité de la grande distribution » ou la perte de savoir-faire des anciens.

Un verger conservatoire a été planté à Champlon et un verger d'anciennes variétés fruitières à Orti, ces initiatives ont été suivies avec beaucoup de succès par des distributions de fruitiers adaptés à la région dans chacune des six communes du territoire. Deux vergers ont également vu le jour à Baclain et à Mabompré.

Cette base de travail a permis d'organiser des soirées de dégustation et de reconnaissance de fruits récoltés par les habitants, de prospecter, de former le public à la greffe d'arbres fruitiers L'intérêt de ces séances d'information est de favoriser des variétés locales difficiles à remplacer par les fruitiers disponibles dans les commerces.

Cinq pommes et une poire ont été pressenties pour faire partie du patrimoine fruitier wallon. Elles sont sans aucun doute issues du savoir-faire précis et efficace d'un jardinier passionné qui a greffé une variété paysanne goûteuse, résistant à notre climat et à notre altitude.

Notre but est de poursuivre ce travail de recherche et de conservation avant que ce patrimoine rural ne disparaisse, apportant ainsi notre pierre à la valorisation de variétés fruitières propres à notre terroir.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre d'arbres entretenus en vergers (5 ans)	188 par an
Nombre d'arbres distribués (5 ans)	980
Nombre de variétés sauvegardées	6
Nombre d'arbres plantés en verger initialement par le Parc naturel	164

LES MARES, LIEUX DE VIE INDISPENSABLES À LA BIODIVERSITÉ

La structure géologique particulière du Parc naturel du Pays des Collines lui confère des fonds de vallées souvent engorgés d'eau, grâce à la pellicule d'argile sous-jacente. Dans ce cadre et considérant que les mares participent de manière non-négligeable à l'amélioration du réseau écologique, le Parc naturel a entrepris, essentiellement en collaboration avec les agriculteurs, de mettre en place un vaste programme de creusement de nouvelles mares et de restauration des anciennes. Ce travail de restauration du réseau de mares et de création de nouvelles mares est un enjeu important pour la biodiversité d'autant plus que le territoire est fort agricole. Le creusement et le reprofilage de mares sont conditionnés à la signature, par l'agriculteur, d'un contrat d'engagement.

Après avoir mis à jour l'inventaire de l'ensemble des mares du territoire du Parc naturel (23.000 hectares), des contacts ont été pris avec les agriculteurs concernés par des fonds de vallées humides afin de voir s'ils étaient intéressés par le projet. Ensuite, chaque endroit propice a fait l'objet d'une étude pour attester de la pertinence du creusement d'une mare aux endroits prédéfinis. La flore fut également analysée. En effet, dans certains cas, mieux vaut conserver une prairie humide plutôt que de creuser une mare qui pourrait, par effet de drainage, modifier le cortège floristique très intéressant des prairies humides. D'autre part, un sondage à la tarière pédologique était systématiquement réalisé. Celui-ci permettait, par l'observation de la couleur de la terre, d'estimer le temps de résidence de l'eau dans le sol. Enfin, il faut également que l'endroit soit au moins éclairé en partie. C'est, en effet, le soleil qui permet le développement du réseau alimentaire dans la mare par induction de la production de phytoplancton. Au travers de ce réseau de mares, outre l'amélioration de la biodiversité en général et les services qu'elles offrent aux agriculteurs, comme l'abreuvement du bétail, l'objectif visé, en milieu prairial, est de permettre aux populations de tritons crêtés (espèce Natura 2000) de devenir plus nombreuses.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Mares inventoriées	175
Nouvelles mares creusées	14
Mares reprofilées	12
Nombre d'agriculteurs partenaires	10

SUIVONS MAYA ET FLEURISSONS LES BORDS DE ROUTE

L'objectif du Plan Maya est de promouvoir les plantes sauvages indigènes dans les fleurissements de lieux publics et d'augmenter les surfaces de zones fleuries offertes aux insectes butineurs.

Il s'agit en effet de favoriser l'usage d'espèces indigènes dans les espaces fleuris en lieu et place des variétés horticoles trop souvent rencontrées, ceci afin d'offrir encore plus de plantes hôtes aux insectes et de nourriture adaptée aux micromammifères et oiseaux de la région.

Étapes

Un projet de fleurissement indigène, simple à priori, se complique au moment de déterminer les terrains qui s'y prêtent…

Aménagés par le Parc naturel Viroin-Hermeton, ces terrains se doivent d'être publics et libres de toute autre occupation.

Le projet débute donc par une recherche de sites correspondant à ces critères.

La seconde étape est de choisir des semis adaptés au type de sol; la végétation n'est en effet pas la même sur un terrain calcaire sec que sur des schistes ou des grès ardennais…

Il faut ensuite préparer le sol à recevoir le semis par un hersage superficiel, puis une fois les graines semées il est nécessaire de rouler le terrain pour bien les enfoncer dans le sol.

Un fauchage annuel en fin de saison évitera enfin que le sol ne s'enrichisse trop en éléments minéraux.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre d'ares de prés fleuris plantés	29 ares
Nombre de sites concernés	4

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Depuis 2013, les prémices d'une gestion différenciée ont vu le jour dans 3 communes du Parc naturel des deux Ourthes avec la réalisation d'un plan de gestion et de désherbage.

La gestion différenciée fait le pari d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Ainsi, elle consiste à adapter le mode d'entretien de chaque espace vert, en fonction de ses caractéristiques et de ses usages. Si l'objectif est avant tout, à l'échelle d'une commune, de mieux respecter l'environnement, il est aussi de diversifier les types d'espaces verts pour mieux satisfaire les utilisateurs et varier les paysages. Cela a un impact non seulement sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur la biodiversité.

Après un inventaire complet et précis de tous les espaces verts gérés par la commune, ceux-ci ont ensuite été cartographiés et classés en fonction de l'intensité de la gestion qui y sera effectuée. Ainsi, chaque espace a été examiné de près et soumis à propositions en tenant compte tant des objectifs des élus que des avis des ouvriers chargés de leur entretien.

Tout d'abord, nos communes ont mis en place de nombreux plans d'action qui visent la conservation de la nature (plan de fauchage tardif des bords de route, opération combles et clochés, plan Maya, …) et souhaitent ajouter une corde à leur arc en mettant en place un plan de gestion de leurs espaces verts qui soit lui aussi plus respectueux de l'environnement. Mais cette démarche environnementale est aussi un exemple à suivre pour la population : elle peut inciter les citoyens à agir de même et à améliorer ainsi leur qualité de vie en abandonnant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Seule l'inventivité des gestionnaires, la volonté des élus et l'aide du Parc naturel en matière de communication auprès des citoyens permettra à la démarche de se développer.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de communes impliquées	3
Nombre de personnes qui ont collaborés avec nous pour la mise en place des plans de gestion	14
A Houffalize, l'une de nos communes impliquées, nombre d'espaces verts inventoriés et cartographiés	180
A Houffalize, nombre d'espaces verts soumis à propositions	118

ESPOIR PERMIS POUR LES MOULES PERLIÈRES DE LA VALLÉE DE L'OUR

Figurant parmi les 13 partenaires du projet Interreg « Habitat Euregio », le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel était responsable du sous-projet « Elan de qualité pour les cours d'eau ». Ce dernier poursuivait 2 objectifs principaux : d'une part l'évaluation physico-chimique et biologique de la qualité des eaux du Parc naturel au sein des bassins de l'Our, de l'Amblève et de la Rur et, d'autre part, la réalisation d'un inventaire et la protection des populations de moules perlières et de mulettes épaisses dans ces mêmes bassins.

Une acion phare du projet consistait à renforcer les populations de moules perlières de la vallée de l'Our.

Rarissime, discrète et très exigeante en terme de qualité d'eau, la moule perlière est une espèce emblématique du Parc naturel. Cette moule d'eau douce, pouvant vivre pendant près d'un siècle dans le fond des cours d'eau blottie entre les cailloux, est un excellent indicateur de l'état de nos rivières. Il y a environ un siècle, les rivières du Parc naturel recelaient de milliers de moules.

Suite à la dégradation croissante des milieux aquatiques (pollutions des eaux d'origines diverses, rejets directs d'eaux usées, eutrophisation, ...) les populations ont régressé de 90%.

Aujourd'hui, seuls quelques individus subsistent sur le territoire du Parc naturel, dans la vallée de l'Our. Même si cette espèce a bénéficié de mesures de protection et de restauration de son habitat dans le cadre du programme LIFE Moule perlière (2002-2007), il semblerait que les moules perlières de l'Our ne parviennent plus à accomplir efficacement leur cycle de reproduction, avec pour conséquence un vieillissement des populations et une diminution des effectifs.

Afin de tenter de préserver cette espèce à long terme et grâce au projet Interreg « Habitat Euregio », le Parc naturel, en collaboration avec la Biostation Aachen et la fondation Hellef fir d'Natur, a lancé une tentative de renforcement de population des moules perlières en ayant recours à l'élevage en laboratoire, suivi d'une phase de croissance « contrôlée » des juvéniles au sein du cours d'eau, protégés par des dispositifs spécifiques (plaques Buddensiek).

A long terme et grâce aux efforts fournis dans le cadre des divers programmes européens de protection des milieux aquatiques (DCE, N2000, SPGE), il subsiste un espoir d'observer des moules perlières dans la vallée de l'Our.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de partenaires du projet	13 (Pays-Bas, Allemagne, Belgique)
Nombre de stations d'analyses de la qualité des eaux	82 stations au sein du PNHFE 7 stations dans la vallée du Perlenbach-Fuhrtsbach (De)
Renforcement de population	+- 500 individus
Plantation de berges	+- 1,5 km
Gestion des invasives	L'ensemble du bassin de l'Our

UN PROJET LIFE POUR RESTAURER LES HABITATS DE LA LOUTRE

La loutre d'Europe a toujours été présente en Wallonie et au Grand-Duché de Luxembourg. Depuis quelques dizaines d'années cependant, malgré la protection intégrale de l'espèce, les indices de sa présence se font de plus en plus rares. Les loutres ne sont sans doute plus présentes qu'à concurrence de quelques individus pratiquement isolés. Malgré cela, notre région peut être considérée comme un maillon important pour le maintien de l'espèce à l'échelle européenne, dont elle constitue un véritable couloir de liaison potentiel pour des contacts entre populations du nord (Allemagne) et du sud (France).

C'est pour cette raison que trois Parcs naturels wallons (le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier, le Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel et le Parc naturel des deux Ourthes) se sont associés avec deux Parcs naturels luxembourgeois, la Fondation Hëllef fir d'Natur et le Centre de Recherche Public Gabriel Lipmann pour mettre en œuvre des actions de restauration des habitats de la loutre dans les vallées de l'Our, de l'Ourthe et de la Sûre.

Les objectifs du projet LIFE loutre étaient de renforcer le réseau écologique, d'améliorer la productivité piscicole naturelle des cours d'eau, de diminuer les impacts liés à la présence du bétail en bordure de rivières (pose d'abreuvoirs, de clôtures), de promouvoir des peuplements forestiers en station et d'inciter à la coupe anticipée des épicéas dans les fonds de vallée, d'exploiter les bois en respectant les cours d'eau, de favoriser les connexions entre bassins versants par la plantation de ripisylve et le creusement de mares, d'aménager des passages sécurisés sous les ponts pour les petits mammifères, de créer des réserves naturelles et des havres de paix pour la loutre. Comme tous les projets Life-Nature, les actions de restauration se sont déroulées dans les sites Natura 2000. Les aménagements réalisés permettront une recolonisation naturelle des cours d'eau à moyen terme (15 à 20 ans) au départ des pays voisins (Pays-Bas, France et Allemagne) qui possèdent des populations de loutre en expansion.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Déboisement de résineux et restauration des fonds de vallée	130 hectares
Creusement de mares	158
Achat de terrain en vue création de réserves naturelles	84 hectares
Pose de clôtures le long des cours d'eau	49 km
Installation d'abreuvoirs	230
Installation de passerelles pour le bétail	19 passerelles
Plantation de haies ou d'arbres en bordure de cours d'eau	14 km
Restauration de frayères ou bras mort	6 frayères et un bras mort restauré
Levée d'obstacles à la circulation des poissons	8
Gestion des plantes invasives (berce, balsamine, spirée, renouée)	187 hectares

LA MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS POUR SAUVEGARDER LES POPULATIONS DE BRUANT PROYER

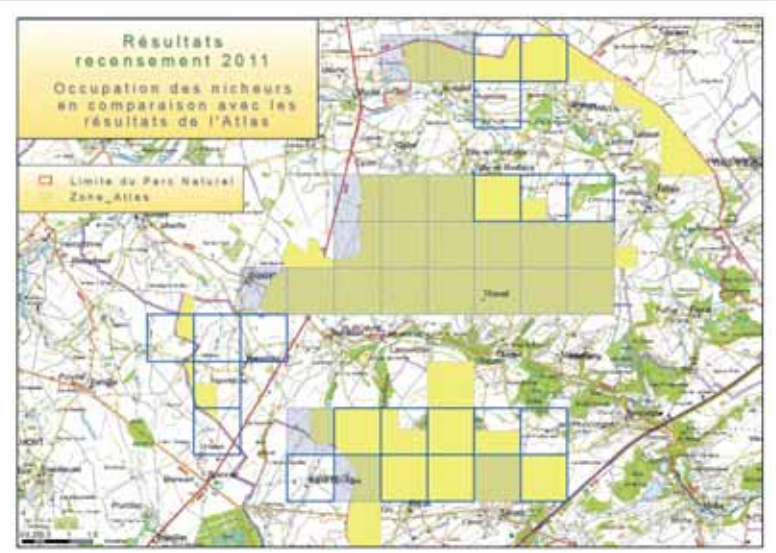

Oiseau mal connu de nos campagnes, le Bruant proyer mérite une attention particulière en raison du déclin sévère qu'il subit sur le territoire belge, mais aussi dans nos pays voisins. Sa sauvegarde est urgente pour ne pas le voir disparaître dans les années à venir. Les principales populations se concentrent en Hesbaye et sur les plateaux de l'est du Brabant. Le Parc naturel Burdinale Mehaigne, avec ses grands plateaux hesbignons, occupe donc une place de choix dans le territoire du Bruant proyer.

Depuis 2011, afin d'améliorer les connaissances sur l'espèce et assurer le maintien des populations de proyer, plusieurs actions ont été initiées en collaboration avec le projet PACo (projet de suivi des oiseaux des champs, principalement du Bruant proyer, en Wallonie) et les conseillers en mesures agro-environnementales :

- mise en place d'un réseau d'observateurs pour recenser les individus ou couples nicheurs sur la plaine agricole. Outre le suivi de l'évolution de nos populations locales, ces recensements ont pour but de mieux cibler les mesures à mettre en place, afin de favoriser au mieux cette espèce, ainsi que d'autres aux mœurs similaires.
- mise en place de contrats MAE auprès de certains agriculteurs du Parc naturel. Ces bandes aménagées MAE sont pour la plupart des bandes de froment laissées sur pied pour l'hiver, procurant une source de nourriture pour le Bruant proyer notamment. En effet, le manque de nourriture en hiver serait une des causes principales de sa régression.
- mise en place de postes de nourrissage (agrainage direct) durant l'hiver et tentatives de baguage.
- mise en place de tuteurs en bambous pouvant servir de postes de chants durant la période estivale.
- sensibilisation des agriculteurs et des particuliers par la publication d'une brochure et l'organisation de conférences et promenades.

Dans les années à venir, le Parc naturel poursuivra les suivis afin d'affiner les connaissances sur ses populations. Il souhaite également augmenter plus considérablement la surface de MAE spécifiques aux oiseaux des champs pour espérer répondre à l'enjeu de la régression considérable de ces oiseaux.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre d'observateurs dans le réseau	8
Surface recensées depuis 2011	40 à 50 km²
Evaluation du nombre de nicheurs	Une cinquantaine
Agriculteurs contactés	70
Mise en place de bandes aménagées MAE 9	8 bandes (3,5 ha)
Site d'agrainage en hiver	3 sites

LA RESTAURATION DES FONDS DE VALLÉES ET ZONES HUMIDES DE L'OURTHE

Suite à l'abandon des anciennes pratiques agricoles, les végétaux et animaux vivants dans des fonds de vallées et zones humides, lorsqu'ils n'ont pas été définitivement détruits par des remblais ou l'implantation de zones de loisirs, sont fortement menacés par les plantations massives de résineux qui ont été réalisées dès la fin du 19e siècle.

Face à ce constat, le projet transfrontalier (belgo-luxembourgeois) Interreg IV « Restauration écologique transfrontalière des fonds de vallées et des zones humides enrésinés » a vu le jour sur le périmètre de 7 communes wallonnes (Houffalize, Gouvy, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode, Tenneville, Bertogne et Bastogne).

Trois ans d'actions concrètes sur le terrain, de 2009 à 2012, en étroite collaboration avec les acteurs locaux (propriétaires privés et publics, agriculteurs), ont permis la remise en lumière des fonds de vallées et des zones humides par l'abattage des résineux.

Les travaux d'exploitation ont été effectués avec des engins adaptés permettant de préserver le sol. Lorsque les conditions le permettaient, l'utilisation du cheval de trait a été privilégiée de façon à réduire au maximum l'impact négatif du chantier sur le sol.

Des travaux de restauration des terrains déboisés ont ensuite été mis en œuvre en vue de la mise en place d'une gestion par pâturage extensif : nettoyage des rémanents d'exploitation, placement de clôtures, plantations de haies, creusement de mares…

Les propriétaires ayant choisi de participer au projet se sont engagés sur une durée de 30 ans minimum à ne plus replanter de résineux ni d'essences feuillues exotiques. Dans certains cas, les terrains déboisés ont été rachetés en vue de leur mise sous statut de protection (réserve naturelle agréée ou domaniale).

La remise en lumière a permis à de nombreuses espèces végétales de reprendre leur place par la germination de graines restées « en dormance » dans le sol ou apportées parfois de loin par le vent, l'eau, ou transportées par les animaux. Ainsi, peu à peu, les zones humides retrouvent leur diversité biologique, leur attrait paysager et leurs fonctions de régulation et d'épuration naturelle des zones inondables.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Superficie désenrésinée	84,42 ha
Achat de terrain	44 ha
Nettoyage de fonds de bois	18,25 ha
Broyage de résineux sur pied	13,60 ha
Gestion par pâturage	22 ha
Placement de clôtures	6.895 m
Nombre de mares creusées	61
Plantations de haies et ripisylves	8 km

RESTAURATION DES LANDES ET TOURBIÈRES DANS LES HAUTES FAGNES

Les différents milieux rencontrés dans les Hautes Fagnes ont, à l'échelle de l'Europe, un intérêt biologique rare et menacé : les tourbières, les landes, les forêts naturelles de bouleaux et de chênes, les boulaies à sphaignes ou les genévrières. Ces milieux ont malheureusement fait l'objet d'importantes dégradations depuis le 17e siècle : exploitation de la tourbe, drainage des sols, plantations et exploitations inappropriées d'épicéas, envahissement du sol par la molinie…

Conscients de ces menaces qui pèsent sur les fagnes, différents protagonistes, dont les scientifiques du Service Public de Wallonie, de la Station scientifique de l'Université de Liège, le Département Nature et Forêt ou des bénévoles (Amis de la Fagne, Sonnetau...), mènent des actions de restauration depuis des décennies sur le haut plateau. En 2007, le Service Public de Wallonie en partenariat avec le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, lance un nouveau projet européen : le projet « LIFE-Nature : Hautes-Fagnes ».

Ce projet a essentiellement pour but la restauration de landes et de tourbières sur une zone d'action de 10.000 ha en reconvertissant des sols majoritairement tourbeux, dégradés, drainés, recouverts de molinie ou plantés d'épicéas non rentables économiquement en :

- des tourbières accumulant à nouveau de la tourbe,
- des landes entretenues par pâturage et fauchage,
- des forêts feuillues (boulaies, chênaies...) adaptées aux conditions écologiques des milieux.

La restauration contribuera à développer le potentiel d'accueil d'espèces animales et végétales remarquables : le tétras lyre (*Tetrao tetrix*), l'aeschne subarctique (*Aeshna subarctica*), la drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), …

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Acteurs impliqués	5 cantonnements DNF (30 personnes), 2 scientifiques du SPW, 4 associations, 80 entreprises, 78 propriétaires et de nombreux bénévoles …
Surface restaurée	Plus de 2.800 ha
Déboisement d'épicéas sur sols tourbeux ou humides	971 ha
Bouchage de drains	178 km
Achat de terrain et mise en réserve naturelle	141 ha
Création de plans d'eau	80 ha
Installation de clôture pour la protection des feuillus	124 ha
Installation de clôture pour le pâturage	373 ha
Restauration de landes et tourbières par fraisage et étrépage	242 ha

LA MARE DE VIERVES, PETIT COIN DE PARADIS POUR AMPHIBIENS ET LIBELLULES

L'objectif du projet est de faire revivre un bras mort du Viroin qui, jusqu'en 2011, s'inondait ou s'asséchait au gré des fluctuations. Ce lieu, qui constitue un site de reproduction pour les amphibiens, était progressivement envahi par une végétation forestière qui l'étouffait. Il était donc indispensable de ré-ouvrir le milieu et d'approfondir la zone aquatique.

Il s'agissait de faire revivre l'aspect paysager de cet ancien méandre de la rivière, et surtout d'offrir aux amphibiens un site de reproduction de qualité en recréant un biotope d'accueil pour tout un cortège d'autres espèces. Les mares et étangs sont peu nombreux dans la région et constituent donc des écosystèmes à favoriser et à protéger. Très vite un grand nombre d'espèces de libellules ont colonisé le milieu et une végétation amphibie et/ou aquatique luxuriante et variée s'est spontanément développée.

Le travail de restauration réalisé par le Parc naturel Viroin-Hermeton a consisté en l'abattage d'arbres et le curage de la mare à l'aide d'une grue sur chenilles. Le terrain communal a été agrandi par achat d'une bande de terre à l'agriculteur voisin afin d'étendre la zone protégée. Trois pontons surplombant les plans d'eau ont été placés afin de pouvoir observer la vie aquatique. Une clôture de protection de 150 mètres a été mise en place afin d'empêcher tout accès du bétail dans la zone.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de gestions annuelles du site	2
Nombre d'espèces d'amphibiens observées à la mare	6
Nombre d'espèces d'odonates (libellules) observées depuis la remise en état du site	13
Profondeur maximale de la mare	1,5 mètre

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS LA VALLÉE DE LA SÛRE

Les poissons doivent pouvoir se déplacer entre les différents milieux propices au déroulement de leur cycle biologique (en particulier lors de la période de frai). La continuité écologique garantit en outre la survie des populations en cas de stress exceptionnel (pollution, assec...). Or, la libre circulation de la faune aquatique est souvent perturbée par de nombreux ouvrages. Cette fragmentation du réseau hydrographique est clairement identifiée comme une menace pour de nombreuses espèces. C'est pourquoi la restauration de la continuité écologique fait partie des actions prioritaires du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Après une importante phase de diagnostic et à la faveur de nombreuses concertations avec les acteurs concernés (gestionnaires, DNF, pêcheurs, riverains), différents aménagements sont étudiés et mis en œuvre pour effacer les obstacles prioritaires (en termes de linéaire déconnecté, de potentiel d'accueil de l'amont, de zones à moule perlière ou encore de l'impact transfrontalier). Reprofilages, arasements, rampes en enrochements, déflecteurs ou échelles à poissons représentent un échantillon des techniques mises en œuvre. De cette manière, le Parc naturel contribue à l'atteinte d'objectifs européens fixés notamment par la Directive Cadre Eau et la politique communautaire Natura 2000.

Depuis peu, le Parc naturel intègre également dans ses actions les aspects liés à la biodiversité génétique. En effet, l'hybridation des poissons natifs, adaptés à leur milieu, par des individus d'élevage est reconnue comme une menace réelle pour plusieurs espèces. Il a été montré que, dans certains cas, les obstacles peuvent contribuer à préserver certaines populations de l'introgression domestique. A l'inverse, ils peuvent aussi être responsables de dérive génétique ou de consanguinité du fait de l'isolement. Grâce à une importante étude éco-génétique, nous priorisons les aménagements de manière à favoriser les populations natives et à limiter le risque d'altération génétique.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de passes à poissons réalisées	8
Km de cours d'eau reconnectés	67
Nombre d'individus caractérisés au niveau génétique	1.451

PROTECTION DES COURS D'EAU EN ZONE AGRICOLE

Les terrains consacrés à l'agriculture occupent une importante superficie dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (près de 50% du territoire). L'usage du cours d'eau pour l'abreuvement du bétail est légitimement revendiqué par les agriculteurs. Ils se doivent toutefois de rester attentifs à la gestion d'éventuels risques environnementaux. Or, de nombreuses rivières subissent des dégradations importantes suite à l'accès répété du bétail au cours d'eau. Outre la destruction des berges, différents problèmes peuvent survenir comme :

- disparition de la végétation rivulaire et de ses rôles d'écran antiérosif, de régulateur de la température et d'absorption des polluants.
- augmentation des particules en suspension, colmatage et envasement des fonds, des zones de frai et des habitats d'espèces aquatiques.
- apport de pollution organique et de bactéries fécales dans les cours d'eau pouvant compromettre la qualité de l'eau.

En collaboration avec les agriculteurs du bassin de la Sûre, le Parc naturel réalise un important travail visant à protéger les cours d'eau au niveau de points noirs prioritaires recensés en milieu agricole. Des clôtures, passerelles et abreuvoirs (différents types) sont installés le long des cours d'eau afin d'éviter le piétinement et l'accès direct du bétail. Outre la suppression de « points noirs » importants et l'amélioration directe apportée à l'écosystème rivière, l'objectif poursuivi par ces installations pilotes est également de faire connaître les possibilités qu'ont les agriculteurs de résoudre ce problème et de susciter d'autres aménagements par effet boule de neige. Il s'agit d'une thématique phare pour le territoire qui, à ce jour, a permis la préservation de plus d'une centaine de sites, ce qui représente plusieurs dizaines de kilomètres de berges ainsi protégées.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre d'abreuvoirs	110
Nombre de clôtures	21.613 m
Nombre de passerelles	25
Nombre d'agriculteurs	42

LA MOBILISATION LOCALE POUR SAUVEGARDER LA CARRIÈRE DE TATTERT

Carrière de Tattert, 1979, un vieil homme transporte quelques pierres de grès dans sa brouette. Tout autour de lui des petits monticules de grès. C'est la fin de l'activité de cette petite carrière de grès et de sable située au pied de la première cuesta de la Lorraine. Le site est ensuite laissé à l'abandon et subit des dépôts divers ainsi que sa colonisation par des pins et des genêts mais pas seulement car ce milieu sec et sableux est également une aubaine pour une série de plantes rares et remarquables. La botriche lunaire, l'œillet deltoïde mais aussi côté animaux le lézard des souches et le lézard vivipare qui affectionnent le sable chaud et les tas de bois. Les papillons sont également bien présents dans le pré sec fleuri à l'entrée de la carrière. Mais la colonisation ligneuse progresse et menace d'étouffer ces plantes remarquables. Une première restauration réalisé en 1998 permet d'évacuer tous les inertes mais c'est dans les années 2000 que le site va connaître un essor plus important. Des habitants vont se mobiliser sous la houlette du Parc naturel de la Vallée de l'Attert pour un grand chantier d'entretien de la carrière. Pour l'abattage des arbres sur la falaise à pic, le travail est confié à un élagueur professionnel. Un groupe d'adolescents (les Junior Rangers du Parc naturel) reçoit même le prix du Lézard d'Argent de Natagora pour son travail de restauration.

Mais en 2014 un grand coup d'accélérateur va être donné au projet de mise en réserve naturelle du site. En effet grâce au projet LIFE-herbages (DNF-DEMNA-Natagora-CE) la surface protégée va passer de 0,54 ha à 8,8 ha grâce au déboisement du haut de la falaise qui va permettre de retrouver ce milieu sec et sableux si propice au développement d'espèces exceptionnelles.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombres de bénévoles dans les chantiers	40
Nombre d'espèces d'oiseaux présentes	29
Nombre d'espèces protégées	7
Nombres d'espèces de papillons de jour observées	21

DES ECO-JARDINS AU SERVICE DE LA TRAME ÉCOLOGIQUE

Chaque citoyen a un rôle primordial à jouer pour accroître la fonctionnalité de la trame écologique. Chaque jardin doit être un maillon essentiel aux déplacements des espèces et à leur brassage génétique. La participation du citoyen au réseau des Eco-Jardins du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (EJPN) renforce les actions menées par le Parc naturel et les associations en faveur du développement de la biodiversité sur le territoire.

Un jardin est aussi un espace privilégié pour observer, pour découvrir, pour s'émerveiller. Ainsi le projet « Eco-Jardins » a également pour objectif que les habitants du Parc naturel améliorent leurs connaissances du patrimoine naturel local et puissent les partager au sein d'un réseau.

La Charte EJPN guide les particuliers et les entreprises pour appliquer les bonnes pratiques sur leur terrain. L'adhésion à cette charte est conditionnée par l'engagement de l'éco-jardinier à abandonner tout biocide, à favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages et à encourager la plantation d'espèces locales.

Au travers de son adhésion, l'Eco-Jardinier bénéficie des conseils gratuits de l'équipe technique du Parc naturel, des informations relatives aux formations et aux visites organisées sur le territoire, de commandes groupées...

Sans autre publicité que le bouche à oreilles, plus de 80 jardins sont aujourd'hui labellisés et les manifestations d'intérêt pour ce projet sont régulières.

Afin de répondre aux demandes et proposer un service de proximité, le Parc naturel organise une formation d'Eco-Jardiniers relais, véritables ambassadeurs du réseau sur le territoire.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Jardins labellisés	80
Nombre total de participants lors des deux visites annuelles	Minimum 70 personnes par an
Nombre de conférences, visites et formations	En moyenne 5 par an

DES POTAGERS COLLECTIFS ET DES JARDINS PARTAGÉS POUR FAVORISER LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Les jardins ou potagers naturels sont considérés aujourd'hui comme des vecteurs de développement durable. Qu'ils soient jardins de particuliers ou publics, ces jardins mis bout à bout représentent un réservoir considérable pour la « nature ordinaire ». Pour autant que l'on respecte certaines techniques respectueuses de l'environnement, les jardins naturels peuvent devenir de vrais havres pour la faune et la flore locale.

Pour encourager au jardinage, mais surtout à des pratiques respectueuses de l'environnement, des jardins témoins accessibles au public ont été conçus dans chaque commune du Parc. A Bastogne, c'est un jardin naturel créé en plein cœur du zoning, tandis qu'à Habay, c'est une oseraie qui a été plantée pour valoriser le métier de vannier. A Léglise et Martelange, ce sont des potagers collectifs qui ont été initiés, et à Vaux-sur-Sûre et Fauvillers, des potagers en carrés ont été installés dans les écoles.

Des formations au jardinage biologique, à l'architecture végétale ou à la taille douce ont été programmées. Un concours « jardins naturels » a été organisé en 2012 et 2013; il a permis d'identifier une série de jardins, qui à leur tour sont devenus les vitrines de bonnes pratiques lors des journées « Jardins naturels ouverts » destinées au grand public. Car l'objectif c'est aussi de donner l'envie de faire son potager, source d'alimentation de qualité, de détente et d'activité physique, lieu d'échanges et de rencontres dans les potagers partagés ou collectifs.

Enfin, le projet vise à promouvoir une gestion plus naturelle des espaces verts publics. Des pratiques de gestion plus extensives adaptées à l'usage des lieux peuvent contribuer à l'amélioration de la biodiversité au cœur des villes et villages. C'est l'objectif recherché par la mise en place de la gestion différenciée. Ceci implique un changement dans les habitudes de gestion des équipes techniques communales, mais cela suppose aussi une certaine tolérance à la végétation spontanée et donc un changement dans le regard que nous portons sur les herbes qu'on dit « mauvaises ».

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nbre de jardins témoins publics conçus	10
Nbre de participants aux formations/ animations	1.500
Nbre de jardins privés participant au concours	40
Nbre de visiteurs aux journées « jardins naturels ouverts » 2012 et 2013	1.100
Nbre de communes ayant un plan de gestion différenciée en 2013	3

LE JARDIN DES INSECTES

S'ils n'accueillent en général que des espèces assez courantes d'insectes, les hôtels mis à leur disposition constituent des gîtes de reproduction utiles là où l'urbanisation a fait disparaître leurs habitats naturels.

À l'heure où de nombreux insectes sont souvent considérés comme nuisibles et où les pesticides sont largement utilisés il apparaît indispensable d'aller à l'encontre de cette politique et, d'au contraire les favoriser au maximum, en mettant l'accent sur leur importance dans les phénomènes de pollinisation et leur rôle de régulateurs d'autres espèces qui peuvent poser problème dans les jardins et les potagers. Le Parc naturel Viroin Hermeton a voulu développer un projet dans ce sens.

En préalable au projet, il fallait se concentrer sur les espèces auxquelles il est facilement possible de proposer des gîtes de reproduction. Les hyménoptères (abeilles sauvages, guêpes, frelons…) sont de ceux-là. Ces insectes recherchent, fabriquent ou aménagent différents types de trous et galeries pour y déposer leurs œufs et des réserves de pollen et de nectar pour leurs larves. Le jardin qui entoure les ruines de l'ancienne église de Nismes, bien exposé et naturellement bien fleuri, offrait toutes les qualités requises à l'installation de plusieurs modèles d'hôtels à insectes accueillant différentes espèces d'abeilles sauvages, des frelons, mais aussi des larves de chrysopes dévoreuses de pucerons.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de nichoirs installés	8
Nombre d'espèces susceptibles d'occuper les abris artificiels	Une dizaine minimum

SYNERGIE AVEC UNE ENTREPRISE D'EXTRACTION DE PIERRES CALCAIRES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'activité humaine peut à la fois détruire et créer des sites ayant un grand intérêt biologique. Une restauration forte de certains sites industriels peut leur restituer une véritable place dans le patrimoine naturel global du territoire. Cet héritage singulier contribue ainsi à créer de véritables sites de substitution pour des espèces remarquables à l'échelle régionale ou européenne (Grand Duc d'Europe, Faucon pèlerin, Hirondelle de rivage, Goéland cendré, Triton crêté, Crapaud calamite, …) et participe pleinement aux réseaux écologiques.

Par ailleurs la diversité des milieux, générée par cette exploitation, inscrit l'ensemble du bassin carrier dans une trame à la fois forestière, humide et aquatique. La prise en compte de ces enjeux est essentielle.

En 2009, un accord avec la société CBR d'Antoing a permis au Parc naturel des Plaines de l'Escaut d'accompagner les aménagements liés à l'extraction de la pierre calcaire sur ce secteur. Depuis, de nombreux chantiers en faveur de la biodiversité ont été assurés sur deux terrils mais aussi en fond de carrière : points d'eau pour le Crapaud calamite et deux odonates rares (Orthetrum brun et bleuissant), falaise à Hirondelle de rivage, prés fleuris, couverture argilo-siliceuse ou calcareuse favorable au développement de pelouses maigres, …

Ces terres de découverture sont souvent des substrats où se développent rapidement des plantes exotiques invasives (renouées asiatiques, buddleja, …). En 2013, un chantier a consisté à enterrer un massif de renouées asiatiques de 600 m² qui menaçait de s'étendre à l'ensemble du terril Billemont.

La collaboration avec l'entreprise carrière se traduit aussi par l'organisation de nombreuses actions de sensibilisation : inventaires par le groupe de l'Observatoire Biodiversité du Parc naturel, visites guidées pour le grand public et groupes structurés,

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Terrils	30 ha en gestion
Points d'eau	17 mares créées
Nombre de journées de gestion et entretien	20 journées
Nombre de journées de chantier – aménagement	12 journées

LA CONSERVATION DE LA NATURE N'A PAS DE FRONTIÈRE

La réserve naturelle du Marais de Grendel se situe à cheval sur la frontière belgo-luxembourgeoise dans la Vallée de l'Attert. Créé en 1986, ce petit bout de terre d'à peine 2 ha 80 semblait bien seul de son côté de la frontière. Côté luxembourgeois, la surface est encore plus petite. Difficile de lancer de grands projets dans deux petites zones humides. Pourtant, la nature ne connaît pas de frontière et les deux réserves contigües recèlent de belles richesses. Dès 1996, un projet de coopération entre les gestionnaires des parties belge et luxembourgeoise a été souhaité. Suite au départ en 2002, de l'ancien conservateur, la réserve naturelle belge est restée « orpheline » pendant 4 ans. Aucun projet la concernant n'était envisageable. Fin 2006, une nouvelle conservatrice a été nommée. Début 2007, les responsables belge et luxembourgeois de la réserve et le Parc naturel de la Vallée de l'Attert se sont rencontrés et ont décidé d'organiser un chantier transfrontalier. Ce 1er chantier connut un véritable succès : une trentaine de bénévoles, la presse et les médias sont venus et nous avons pu travailler avec efficacité dans l'ensemble du marais. De nombreux contacts ont été établis, bon nombre d'idées ont jailli. Sur cette lancée, un 2e chantier a été programmé en automne. Ainsi, chaque année, les 2es dimanches de février et d'octobre, la réserve naturelle est le rendez-vous des amoureux de la nature prêts à relever les manches. Depuis, le faciès du marais a bien changé, de vastes espaces ont été réouverts, des espèces telles le Trèfle d'eau se sont développées. Le creusement de deux mares et la pose d'un caillebotis et de panneaux didactiques en 2010 et 2011 sont venus consacrer cette amitié transfrontalière pour la conservation et le développement de la biodiversité.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de chantiers transfrontaliers organisés depuis 2008	12
Nombres de participants	180
Espaces réouverts	8 ares
Nombre de panneaux didactiques	5
Longueur du caillebotis installé	275 m

LE CHÂTEAU DE MOHA, UNE GESTION BÉNÉFIQUE POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Un modèle de gestion multifonctionnelle des abords du château de Moha a été mise en place grâce à la collaboration entre l'ASBL Les Amis du Château féodal de Moha, le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne et le Club Alpin Belge.

La motivation première des trois partenaires était différente :

- Mise en valeur du patrimoine archéologique et architectural
- Mise en valeur et protection du patrimoine naturel
- Utilisation d'une partie des rochers pour la pratique de l'escalade

Les travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs étaient finalement identiques et c'est pourquoi un terrain d'entente a été rapidement trouvé et les connaissances respectives ont été échangée en rapport avec les compétences spécifiques des différents acteurs.

Un plan de gestion a tout d'abord été rédigé par le Parc Naturel. Le dossier a ensuite été étudié et accepté par le Département de la Nature et des Forêts du Service Publique de Wallonie.

Le Club Alpin Belge a, de son côté, introduit un permis d'urbanisme afin d'installer des voies d'escalades pour un usage sportif. Les premières interventions réalisées permettent entre autres de dégager les parois rocheuses de la face Nord. Cependant, une attention particulière a été donnée au maintien de zones refuges et à la protection d'espèces végétales intéressantes. Le dégagement des voies d'escalades permet de mettre en valeur les parois rocheuses qui étaient colonisées par la végétation ligneuse.

Les travaux d'entretien réalisées par le Parc Naturel et l'ASBL Les Amis du Château de Moha consistent à abattre certains arbres ainsi qu'à débroussailler une partie de la végétation. Le but de ces gestions est de dégager la vue sur le château de Moha afin d'avoir une meilleure visibilité du patrimoine archéologique et architectural. D'autre part, les abords des ruines du château sont couverts par des pelouses et prairies sèches calcaires. Il s'agit d'habitats assez rares, voire très rares sur le territoire du Parc Naturel et donc à protéger. Le maintien de ces habitats particuliers nécessite de préserver un état de pelouse ou de prairie. Un fauchage tardif ou un pâturage extensif de ces milieux est donc nécessaire. Des zones arbustives sont maintenues afin de ne pas homogénéiser le milieu ce qui aurait pour conséquence de diminuer la richesse biologique du site.

Nous espérons que ces gestions favoriseront des espèces biologiques intéressantes et fréquentant les milieux secs (reptiles, insectes, plantes…).

Le site a été reconnu « Site de Grand Intérêt Biologique ». Une attention particulière doit être accordée à ce site et des gestions annuelles ou bisannuelles de la végétation seront poursuivies.

Avant

Après

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Superficie gérée en 2013	50 ares

DES MOUTONS POUR RENFORCER LA BIODIVERSITÉ DES BASSINS D'ORAGE

Les bassins d'orage constituent souvent des oasis de nature au sein de zonings industriels ou de zones agricoles intensives, et ainsi autant d'opportunités d'y développer une faune et une flore sauvages diversifiées.

Le Bassin de Jollain géré par Infrabel abrite une avifaune remarquable : Gorgebleue à miroir, Tadorne de Belon, Avocette élégante et beaucoup d'autres oiseaux limicoles... Les espèces occupant principalement les strates herbacées comme le Bruant proyer, le Pipit farlouse et la Perdrix grise nichent au sol et sont dès lors très vulnérables aux fauches précoces. C'est pourquoi, début 2012, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a pris en charge la gestion extensive des espaces verts du bassin et, depuis octobre, a convenu avec Infrabel et un particulier de les gérer par pâturage. Ainsi, moyennant l'aménagement de quelques dispositifs de sécurité, des brebis y ont été lâchées entre novembre 2012 et janvier 2013 et y sont revenues en octobre 2013. Entretemps, des fauches mécaniques sur certaines petites parcelles ont permis d'optimaliser les conditions de ponte pour les papillons de jour (notamment).

Un autre bassin d'orage, traversé à Jollain par le Rieu des Prés, a été conventionné avec la Province de Hainaut. En 2012 et 2013, le Tadorne de Belon y a donné naissance à 6 et 7 jeunes. Il est également pâturé extensivement depuis 2013, au grand bonheur des riverains pour lesquels cet écopâturage constitue une animation et une amélioration de leur cadre de vie : moins de bruit occasionné par des entretiens mécanisés, une certaine animation et une plus-value paysagère.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Bassins d'orage gérés par le Parc naturel	3
Partenaires mobilisés	5
Superficie totale	2 ha 60 + 5 ha (en collaboration avec les Cercles des Naturalistes Belges du Tournaisis)

Les Parcs naturels de Wallonie

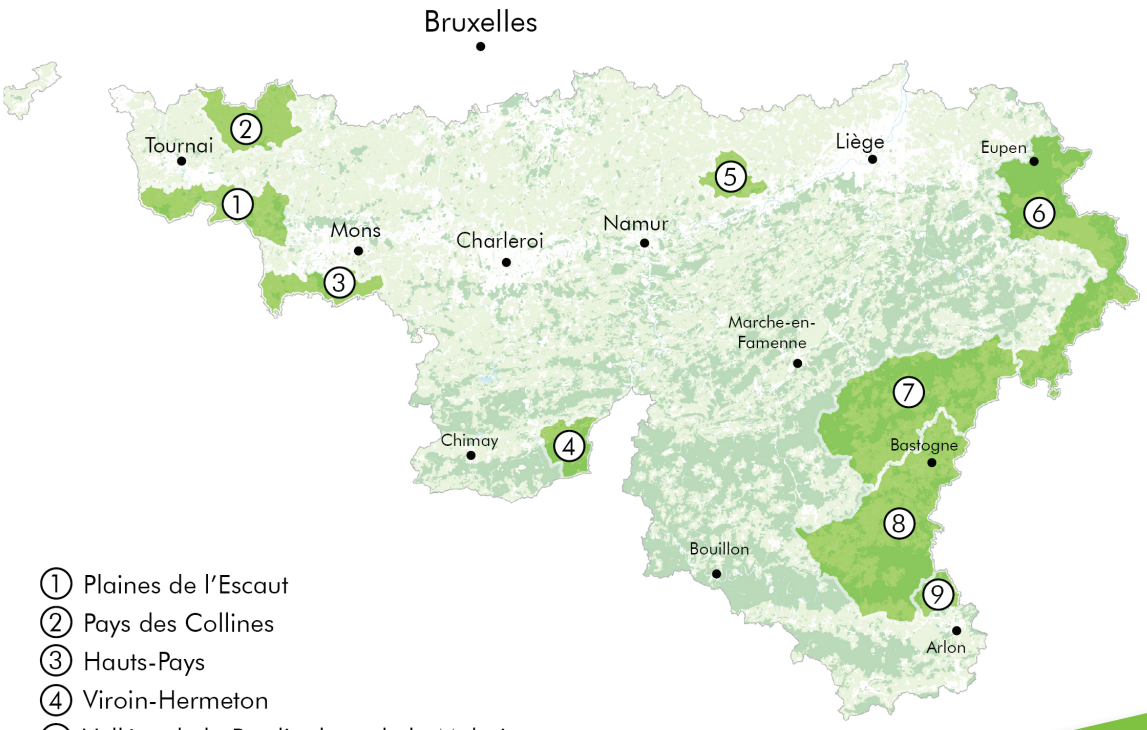

1. Plaines de l'Escaut
2. Pays des Collines
3. Hauts-Pays
4. Viroin-Hermeton
5. Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne
6. Hautes Fagnes-Eifel
7. Deux Ourthes
8. Haute-Sûre Forêt d'Anlier
9. Vallée de l'Attert

> **48** communes
> **225.000** habitants
> **18%** du territoire wallon

A.S.B.L
Fédération des
PARCS NATURELS
de Wallonie

Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Adresse : Rue de Coppin, n°20
5100 Jambes
081/30.21.81

Contact : info@fpnw.be

Site Internet : www.fpnw.be

Éditeur responsable :
Françoise Erneux
Rue de Coppin, 20
5100 Jambes

Impression
Imprimerie Bietlot

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC/07-31-81
www.pefc.be

Avec le soutien de : Wallonie DGO 3